

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 OCTOBRE 2010

Convocations du 18/10/2010.

Réunion tenue à 19 h 30 en mairie.

Présents : DEQUEVAUVILLER Michel DELIGNIERES Francis DELABRE Stéphane DUVAL Pascale DUFETELLE Hubert ADAM Mickaël DEPOILLY Christophe DUMONT Jean-Louis FLET Françoise FOIRESTIER Michel GROGNET Janine LECANTE Max MACHY Mélanie

Absents excusés : GOUJON Nathalie LECAT Walter

Madame GOUJON Nathalie a donné procuration à Madame FLET Françoise.
Monsieur LECAT Walter a donné procuration à Monsieur ADAM Mickaël.

Secrétaire de séance : MACHY Mélanie

Affichage :

Les comptes rendus des réunions du 25 juin et 10 septembre sont adoptés à l'unanimité.

1 – Point sur les finances :

1 – 1 : Remboursement anticipé d'un prêt du crédit agricole suite à la vente de la maison grande Rue.

Suite à la vente de la Maison située au 69 grande rue pour un montant de 93.000 €, la Commission Finances après avoir contacté les différentes banques concernées, s'est réunie afin d'examiner la possibilité de rembourser par anticipation un prêt en cours.

La commission après avoir analysé les propositions des banquiers et constaté l'incidence positive immédiate sur l'endettement de la commune, propose au conseil le remboursement sans pénalités du prêt contracté en 2003 auprès du Crédit agricole pour les travaux de voirie de la rue des chasse-marée et rue d'Eu.

Montant en capital restant du de 64.324.80€.

Le conseil décide par 15 voix d'entériner la décision de la commission finances et accepte le remboursement anticipé de 64 324,80 €.

Cette somme sera versée au Crédit agricole avant le 15 décembre 2010.

1 – 2 : Compte rendu de la consultation pour les réparations de voirie :

Suite à la réunion du conseil municipal du 10 septembre, une consultation restreinte pour les réparations de voirie a été lancée (estimation de la DDTM : 25 000 € TTC).

Cinq entreprises ont été consultées et un avis d'affichage a été apposé.

Sur ces cinq entreprises, quatre ont transmis leur offre pour le 7 octobre, (date limite de réception des offres).

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 7 octobre à 17 heures en présence de Monsieur HARDY Sébastien, référent communal de la DDTM, le résultat est le suivant :

- Eurovia : 24 810,00 € H.T soit 29 672,76 € TTC.
- Eiffage Tp Nord : 38 890,00 € H.T. soit 46 512,44 € TTC.
- Colas Nord Picardie : 19 960,00 € H.T. soit 23 872,16 € TTC.
- Stpa : 22 824,50 € H.T. soit 27 298,10 € TTC.
- Urbain : Pas d'offre.

La commission a décidé d'attribuer le marché à la société COLAS pour un montant de 19 960 € H.T.

1 – 3 : Compte rendu de la consultation pour la réalisation d'un diagnostic de la charpente du chœur de l'église :

Suite à la réunion du Conseil municipal du 10 septembre, une consultation a été lancée pour la réalisation d'un diagnostic de la charpente du chœur de l'église.

Cinq entreprises ont été consultées, une seule entreprise a répondu à cette consultation :

- Entreprise BREGON à Breteuil : 6 840 € H.T. soit 8 180,64 € TTC.

- Entreprise CAYEUX à Acheux : ne répondra pas à cette demande pour des raisons d'assurance,
- Entreprise CHAPENT'IDEAL à Ailly le haut clocher : ne répondra pas à cette demande.
- Entreprise DUMONT à Acheux : pas de réponse.
- Entreprise LOUCHET Père et Fils à Estrées les Crécy : ne répondra pas à cette demande.

La société BREGON a été retenue pour ce diagnostic.

1- 4 : Demande de subvention : (restaurants du cœur, AFM, et les amis des flammes) :

Il est donné lecture des trois courriers sollicitant la commune pour l'octroi d'une subvention. Le Conseil décide d'envoyer un courrier à ces trois organismes les informant que nous ne donnons pas une suite favorable à leur demande.

Actions mises en place :

- Restaurants du Cœur, comme les années précédentes : le conseil décide de renouvellement l'action par la mise en place d'une collecte. La commission sociale se chargera de la préparation de cette opération et informera la population par l' « Info Comme ».
- Téléthon (AMF) : la commune participe par le prêt de la salle polyvalente et par la mise à disposition des employés communaux pour la mise en place des barnums.
- Les amis des flammes : la commune participe par la vente des bleuets à chaque commémoration.

1 – 5 : Bilan du centre de loisirs 2010 et prévisions de l'année 2011 :

Le conseil prend connaissance du bilan financier du centre de loisirs 2010, le montant entre les dépenses et les recettes s'élèvent à 18055,74 €.

La directrice du centre nous présente son bilan : 43 enfants présents, les activités ont été appréciées par les enfants avec une préférence pour les campings. La commission sociale se réunira pour mettre en place le centre de loisirs 2011 et examinera les possibilités d'amélioration par rapport aux attentes des parents et des enfants.

Pour le centre de 2011, la commission sociale devra travailler sur la mise en place d'une tarification modulée, il sera examiné les modalités financières demandées aux parents. La Caisse d'Allocations Familiales sera contactée pour nous conseiller et définir les nouvelles orientations tarifaires.

1 – 6 : Achat en cours :

- Cuve à fioul au logement de fonction d'Hocquéhus : 545,38 €.
- Chariot de ménage pour la cantine : 161,46 €.
- Pulvérisateur : 418 €.
- Broyeur mairie : 191,24 €.
- Plastifieuse mairie : 71.64 €.
- Lame tracteur : 3980 € H.T et 4760 € TTC.
- Recettes : versement de la subvention de la CAF pour le barnum : 2000 €.

Il est précisé que la Dotation Globale de Fonctionnement est bloquée par l'Etat pendant 3 ans.

2- Compte rendu du rapport de la commission sécurité de la salle François David :

La commission sécurité (personnes présentes : Gendarmerie, sapeurs pompiers, EDF, la DDTM et un représentant de la municipalité) s'est rendue à Aigneville, le 24 mars 2010 pour examiner les conditions de sécurité de cet établissement recevant du public, visite s'effectuant tous les trois ans.

La commission sécurité de l'arrondissement d'Abbeville présidée par Monsieur le Sous Préfet s'est réunie le 11 août et à donner un avis favorable à l'ouverture au public de la salle François David, établissement recevant du public classé en 4^{ème} catégorie, pouvant recevoir au maximum 253 personnes.

Pour l'obtention de cet avis favorable, la commune a eu l'obligation de fournir une attestation de conformité des installations (document qui aurait du être délivré lors de l'installation des chauffages en 2007)

Le règlement intérieur de la salle polyvalente sera modifié en y indiquant l'obligation aux loueurs et utilisateurs de la salle de désigner une personne responsable de la sécurité dans l'enceinte et à l'extérieur de la salle.

3- Compte rendu du rapport d'Apave sur les équipements sportifs et aire de jeux :

La commission communale de sécurité s'est réunie pour analyser le rapport d'Apave sur le jeu installé dans la cour de la maternelle et les équipements sportifs dans les cours d'école.

- Jeu « Château d'Agathe » dans la cour de la maternelle : l'équipement de jeu présente des non-conformités mineures, qui devront être levées afin d'éviter leur possible évolution vers des situations dangereuses.
- Equipements sportifs dans les cours d'école : (2 buts de hand et deux panneaux de basket) l'équipement ne pourra être maintenu en service qu'après avoir remédié aux anomalies constatées.

Pour la sécurité, le compteur au stade communal a été déplacé.

4 – Mise en place de deux arrêtés : interdiction de stationner dans le virage rue de Fressenneville, et le stop situé Sentier de Maisnières :

Deux arrêtés sont à mettre en place :

- Rue de Fressenneville sur la départementale : après conseil de l'agence routière d'Abbeville, et afin d'éviter les accidents, une bande jaune pour interdire le stationnement dans le virage serait indispensable. Le conseil donne son accord pour la mise en place d'une signalisation horizontale, un arrêté du maire sera pris pour cette disposition.
- Stop Sentier de Maisnières : un stop a été installé, le conseil autorise la maire à mettre en place un arrêté pour cette signalisation.

5- Bilan sur les réunions de la commission du POS :

La commission du POS s'est réunie les 28 septembre et 21 octobre pour la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

Objectifs : solutionner les difficultés liées à l'urbanisme suite à l'annulation du PLU.

La première réunion a permis d'identifier les points de zonage à réviser.

La deuxième réunion a permis d'axer les stratégies pour solutionner les appellations de zonage (le lotissement de Courcelles).

Procédure de la révision simplifiée du POS en fixant les modalités de concertation préalable.

Vu les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Vu les dispositions de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

Vu les dispositions de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'Urbanisme et à l'Habitat.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13, L.300-2 et R 123-1 à R 123-25,

Suite à l'annulation du Plan Local d'Urbanisme en audience publique le 23 février 2010 et considérant que le projet de révision simplifiée du POS a pour objectif la remise en conformité du zonage et du règlement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil décide :

1 de donner un avis favorable à la mise en révision simplifiée du POS.

2 de soumettre à concertation les études de ce projet de la révision simplifiée conformément à l'article L 123,6 du code de l'urbanisme, et de définir ainsi les modalités de la concertation prévue à l'article L 300.2 du code de l'urbanisme susvisée.

Les habitants, associations locales et les autres personnes concernées par la révision simplifiée du POS de la commune seront informées de la révision simplifiée du POS par la publication d'une plaquette d'information dans l'« info commune » et une information sur le site internet.

Ces mesures resteront applicables jusqu'à l'approbation de la révision simplifiée, date limite à laquelle le maire présentera au conseil municipal le bilan de la concertation.

3 de consulter, à l'occasion d'au moins une réunion d'examen conjoint, les personnes publiques associées mentionnées à l'article L 123-9.

4 de soumettre à enquête publique le dossier de révision simplifiée.

5 de donner délégation au maire pour engager les consultations, pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision simplifiée.

6 de confier à un cabinet d'urbanisme, qui sera ultérieurement désigné, la réalisation des études nécessaires à la révision simplifiée du POS.

7 que les crédits destinés au financement des dépenses afférant à la révision simplifiée du POS sont inscrits au budget communal.

Conformément à l'article L 123,6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise au Sous préfet et notifiée :

- Aux présidents du conseil régional et du conseil général ;
- Aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et la chambre d'agriculture ;
- Au président de la communauté de Communes du Vimeu Industriel.

Conformément aux articles R 123.24 et R 123.25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Copie pour information :

- Aux maires des communes voisines : Feuquières en Vimeu, Fressenneville, Maisnières, Chepy, Buigny les Gamaches, Embreville, Acheux en Vimeu, Tours en Vimeu.
- Aux présidents des établissements publics : Syndicat des Eaux d'Aigneville et SIER Sud Vimeu.

Document d'urbanisme :

Le conseil municipal a voté l'intention d'élaborer un nouveau document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme), cette démarche permettra de faire évoluer notre document actuel qui n'est plus en conformité.

L'ensemble du conseil demande que la concertation intègre les habitants, les propriétaires fonciers et les associations de la commune.

6 – Classe de neige en janvier 2011 :

Depuis plusieurs années les enfants des écoles partent en classe de neige tous les deux ans :

Le coût de la commune varie selon le nombre d'enfants :

	<i>Coût total</i>	<i>Participation coopérative</i>	<i>Participation commune</i>	<i>Participation association Récré</i>	<i>Nombre d'enfants</i>
Année 2005	9 784 €	3 000 €	3544 €	0 €	27
Année 2007	6 238 €	2 070 €	2098 €	0 €	17
Année 2009	12 085 €	4 500 €	4 250 €	575 €	26

Pour l'année 2011, les enfants partiront en janvier, le coût estimé est de 15 000 € pour 26 enfants :

- Participation des parents 140 € x 26 enfants : 3 640 €
- Participation de la coopérative scolaire : 2 860 €
- Différence : 8 500 €

Deux solutions possibles :

1 : Annuler la classe de neige,

2 : La commune doit prendre en charge la différence.

Après un large débat, le conseil municipal décide d'octroyer exceptionnellement à la coopérative scolaire pour couvrir les dépenses de la classe de neige 2011, la somme de 4500 € dès 2010.

Une modification budgétaire sera faite pour couvrir le versement de cette somme en 2010.

Le solde réel avec un maximum de 4 000 € sera prévu et payé sur le budget 2011.

Modifications budgétaires :

Compte 2183(Matériel) : - 2500,00 €

Compte 2315 (travaux) : - 3460,00 €

Compte 023 (Virement section investissement) : - 5960,00 €

Compte 021 (Virement section fonctionnement) : - 5960,00 €

Compte 6574 (Subvention) : + 5960,00 €

Somme versée en 2010 : 4 500 €

Somme maximum à verser en 2011 : 4 000 €

Le conseil donne son accord pour la modification budgétaire, et le versement de la subvention à 4500 € sur 2010, et le versement de 4000 € sur 2011.

7 – Repas des aînés :

Le repas de la commune offert aux aînés aura lieu le 14 novembre à 12 h 30 salle François David.

Le traiteur a été réservé, le menu a été choisi lors de la réunion du maire et des adjoints.

8 – Cérémonies des 11 novembre 2010 et 5 décembre 2010 :

Cérémonie du 11 novembre :

- 11 h 45 : Rassemblement devant la mairie.
- 12 h 10 : Cérémonie au Monument aux Morts.
- 12 h 30 : Vin d'honneur Salle François David.

Cérémonie du 5 décembre :

- 10 h 30 : Rassemblement devant la mairie.
- 10 h 55 : Cérémonie au Monument aux Morts.
- 11 h 15 : Pot de l'amitié au café Leconte (croissants, café, chocolat).

9 – Urbanisme : Permis de construire, certificat d'urbanisme et déclarations préalables :

Il est donné lecture des permis, des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables déposées depuis janvier 2010.

10 – Divers :

10 – 1 : Opérations Brioches :

La somme collectée a été de 1300,11 € et la somme reversée à l'association des Papillons Blancs a été de 950,11 € (différence 350 € : prix des brioches). Le conseil remercie les habitants pour leur générosité.

10 – 2 : Recensement de la population :

Le recensement de la population aura lieu en janvier 2011, deux personnes devront être recrutées par la commune pour la réalisation du recensement, en compensation des salaires versés l'Insee nous alloue une dotation.

10 – 3 : Réunion d'information sur les éoliennes :

Une nouvelle société nous a contactés pour une réunion d'information sur les éoliennes. Il sera pris contact pour fixer un rendez vous.

10 – 4 : Dates à retenir :

- Dimanche 14 novembre à 12 h 30 : repas des aînés salle François David.
- Vendredi 19 novembre à 19 h 30 : remise des cartes cadeaux aux employés.
- Mercredi 15 décembre : réunion à Aigneville du conseil communautaire de la CCVI.
- Jeudi 16 décembre : repas de Noël offert aux enfants des écoles à 12 h 00 salle François David.
- Mercredi 22 décembre : spectacle de Noël offert aux enfants à partir de 18 h.
- Jeudi 23 décembre : distribution des colis aux aînés.
- Dimanche 23 janvier 2011 : Vœux du Conseil municipal Salle François David.

10 – 5 : Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Elle est programmée le vendredi 10 décembre à 20 h.

10 – 6 : Coûts scolaire et périscolaire en 2009 :

Pour information :

- Coût de la Cantine scolaire : coût de revient d'un repas : 8,17 €, participation des parents : 2,75 € soit un coût supporté par la commune de 5,42 € par repas, en 2009 ; (3360 repas ont été servis).
- Coût de la garderie : 68,34 € par jour de fonctionnement.
- Dépenses réalisées pour les 5 classes sur l'année 2009 : 87 416,33 €.

10 – 7 : Illuminations de Noël :

Le coût estimé est de 3278 € pour l'année 2010, les sujets seront modifiés en y insérant des cordons à « led ».

10 – 8 : Jeux pour les enfants :

Suite à la réunion du conseil municipal du 10 septembre, la commande pour les jeux a été passée et ils viennent d'être livrés. La commission se réunira pour définir les emplacements.

10 – 9 : Route départementale 68 : traversée d'Hocquéus :

Suite à plusieurs incidents, la commission sécurité a décidé de transmettre un courrier à la DDTM pour la réalisation d'un diagnostic sécurité sur cette voie.

10 – 10 : Lotissement de l'Union :

Il est signalé qu'à l'entrée du lotissement de l'Union le revêtement est endommagé, Une réunion sera programmée pour la réception des réparations de voirie, et un examen de toutes les rues sera réalisé.

10 – 11 : Collecte des bouchons :

La commission mettra en place prochainement la collecte.

10 – 12 : ADSL :

Suite à la demande d'un conseiller lors de la dernière réunion, nous avons pris contact avec la Communauté de Communes du Vimeu Industriel pour les problèmes de connexion ADSL, la commune étant desservie même à bas débit, priorité est donnée aux communes non desservies. Les personnes concernées devaient contacter leur fournisseur.

10 – 13 : Nettoyage des trottoirs :

Après le passage d'engins agricoles, les routes sont très sales, cette situation est consternante étant donné les employés communaux venaient de terminer le plan de nettoyage des routes. Le conseil déplore ce constat, et demande aux utilisateurs d'éviter ces situations.

10 – 14 : Nuisances :

Lors du passage pour l'opération Brioches, des conseillers ont été interpellés suite aux nuisances par les aboiements des chiens. Un arrêté préfectoral en date du 20 juin 2005 régleme les bruits de voisinage dans le département de la Somme, l'article numéro 12 concerne la réglementation sur les animaux et indique :

Article 12 : les propriétaires et détenteurs, même provisoires, d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter que les bruits ne portent pas atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire de manière répétée et intempestive.

10 – 15 : SPMA :

L'association remercie la commune pour le prêt de la salle communale pour les journées du patrimoine. Le conseil félicite les organisateurs pour le travail effectué de grande qualité.

10 – 16 : Modifications budgétaires :

722 / 042 ; + 8700,00 €
21311 / 040 : + 8700,00 €
2315 : - 8700,00 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Séance levée à 1 h 00.